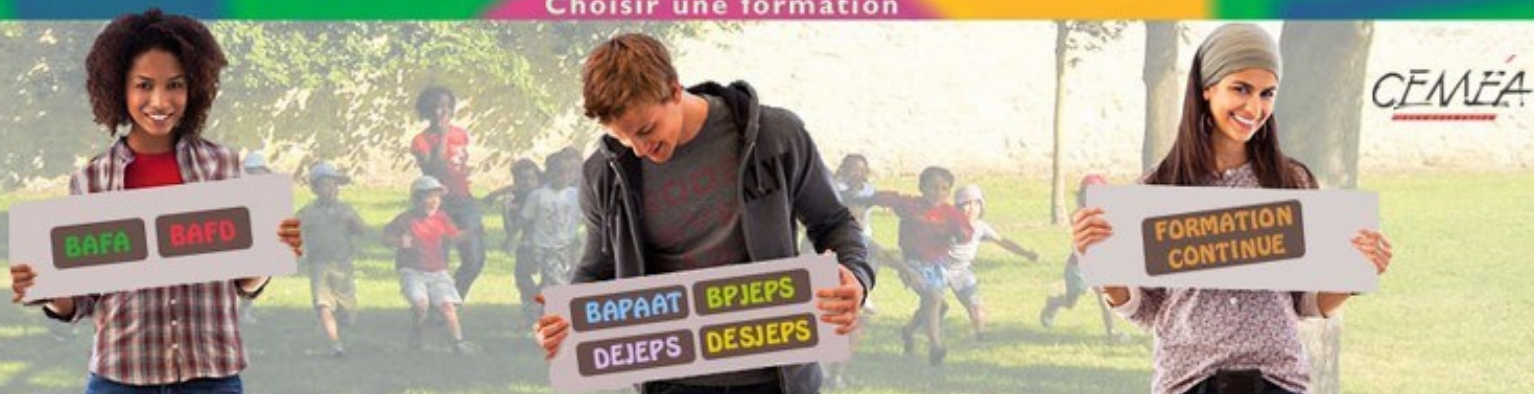


Choisir une formation



BP JEPS

Brevet Professionnel Jeunesse
Education Populaire et Sport

Animation Sociale

Du 12 novembre 2019 au 18
septembre 2020 à Nice

Le
social

Accompagner
chacun dans
la construction
de ses projets
de vie



47, rue Neuve Ste Catherine
13007 MARSEILLE (siège social)
21 rue d'Angleterre 06000 NICE
T : 04 93 16 18 20 / F : 04 91 55 06 98

CEMEA-PACA.ORG



Accompagner
chacun dans
la construction
de ses projets
de vie

BP JEPS

Animation Sociale - à Nice

du 12 novembre 2019

au 18 septembre 2020

L'ANIMATEUR TITULAIRE DU BP JEPS ANIMATION SOCIALE

Ce diplôme de niveau IV permet aux animateurs d'intervenir, dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales, établissements hospitaliers) ou du secteur privé (associations,...) Les actions développées dans ce contexte s'attachent à : - faciliter la mise en relation des personnes et des groupes pour travailler le lien social,
-favoriser la co construction de projets à caractère collectif dans une démarche d'éducation populaire.

La fiche descriptive d'activités de l'arrêté du 27 avril 2016 portant création de la spécialité « **Animation Sociale** » précise les activités communes aux différents profils d'emploi de l'animateur titulaire du BP JEPS « Animation Sociale » :

« L'animateur (trice) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches *d'éducation à la citoyenneté, au développement durable, et de prévention des maltraitances*. Il/elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet. Il/elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation. Il/elle construit des progressions pédagogiques lui permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage. Il/elle accompagne des publics dans la réalisation de leurs projets. .

LA FORMATION EST STRUCTUREE EN 4 UNITES CAPITALISABLES

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Concevoir un projet d'animation

Conduire un projet d'animation

Evaluer un projet d'animation

UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION SOCIALE

Organiser, gérer et évaluer les activités

Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale

Accueillir les publics

UC 4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION SOCIALE

Situer son activité d'animation sociale dans un territoire

Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale

Conduire les activités d'animation sociale



ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans le cadre de la formation au BPJEPS, privilégiant les interactions qui existent entre les situations de terrain et les contenus de formation en centre, les CEMEA mettent en oeuvre une pédagogie organisée autour de l'alternance entre

le terrain professionnel **(700 h)**
et le centre de formation **(710 h)**

Un suivi pédagogique du stagiaire est mis en oeuvre par l'équipe de formateurs sur les terrains professionnels.

public visé

- Salariés pouvant bénéficier d'une prise en charge par un OPC0
- Demandeurs d'emploi dans le cadre du financement du PTFQ de la Région PACA.

La formation est organisée de manière à permettre aux salariés de poursuivre leur activité durant la formation et aux demandeurs d'emploi de se former, en alternant centre de formation et structure professionnelle.

Ont accès à la sélection, les candidats qui satisfont aux conditions

conditions d'accès à la la formation

suivantes :

- **Etre âgé(e) de 18 ans** au 18 octobre 2019
- **Etre titulaire** du PSC 1 (ou SST) minimum
- **Etre titulaire** de l'un des diplômes suivants :
 - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD)
 - Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)
 - Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe dans le champs de l'animation.
 - ou Attestation d'une expérience de plus de 200h dans l'animation socio-culturelle



Le dossier d'inscription complet comprend...

- ◆ la fiche d'inscription correctement renseignée
- ◆ 2 photos d'identité récente dont une à coller sur cette fiche d'inscription
- ◆ 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité
- ◆ 1 curriculum-vitae
- ◆ 1 copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense
- ◆ 1 copie de l'attestation de recensement
- ◆ 1 Vérification de moralité de l'encadrant (document à signer sur place, attestant que le casier judiciaire n° B2 est vierge – obligation pour l'UC3)
- ◆ 1 photocopie du diplôme justifiant votre candidature (BAFA, CQP, BAC) ou prouver 200h d'expérience.
- ◆ PSC 1
- ◆ Attestation de prise en charge financière ou fiche de liaison Mission Locale/Pôle Emploi
- ◆ Bulletin du casier judiciaire n° 3
- ◆ Vaccins obligatoires à jour

Pour tout autre renseignement et pour recevoir la fiche d'inscription et le référentiel de formation, contacter les CEMEA PACA 21 rue d'Angleterre à Nice (tous les mercredi de 14h à 17h) Tel : 04 93 16 18 20

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est le 15 Octobre 2019.

REUNION D'INFORMATIONS COLLECTIVES ET SELECTIONS

Les réunions auront lieu **les 2, 9, 16 et 23/10/2019 à 14h aux CEMEA**

Pour s'inscrire sur une des réunions, contacter les CEMEA PACA (contacts ci-dessus).

Epreuves d'admission

Les sélections auront lieu le s 16 et 17 octobre 2019

Elles sont constituées d'une épreuve d'expression écrite de 2h30 suivie d'un entretien oral centré sur le projet de formation.

renseignements pratiques

Coût de la formation : 8 520 euros.

Ce coût pourra être pris en charge, totalement ou partiellement :

Par les employeurs par le biais de leur **OPCA**. (**Organismes Paritaires Collecteurs Agréés)

Le Conseil Régional et le Fonds Social Européen si vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi, après validation du projet de formation par un-e conseiller-e (Mission Locale ou Pôle Emploi)

D'autres possibilités de financement sont possibles notamment : D'un plan de développement des compétences □ D'une pro-A (reconversion ou promotion par alternance) □ Du Compte Personnel de Formation □ D'un CPF de Transition Professionnelle □ D'un contrat de professionnalisation

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tarifs : Les prix pour un participant ou un groupe sont indiqués sur chaque fiche de présentation de stage. Tous ces prix correspondent exclusivement aux frais d'enseignement.

Inscriptions : Les CEMEA PACA envoient un accusé de réception dans les 5 jours suivant l'arrivée d'une fiche d'inscription.

Ils font parvenir une convention au stagiaire ou à l'établissement ; celle-ci dûment signée par les 2 parties, employeur (ou stagiaire) et CEMEA PACA, constitue définitivement l'inscription du stagiaire.

Les CEMEA adressent 10 jours avant la formation, une convocation avec les renseignements relatifs à son organisation et sur demande une liste d'hôtels situés à proximité du lieu de formation.

Annulation ou report de la formation : Exceptionnellement, les CEMEA PACA se réservent le droit d'annuler et de reporter une formation. Cette annulation ou ce report sera clairement notifié par courrier à l'établissement au moins 21 jours avant le début de la formation. Les raisons de cette annulation ou de ce report seront précisées à l'établissement.

L'établissement peut annuler sans frais une inscription à une formation ou demander, pour un groupe, un report si cette annulation ou cette demande de report intervient au plus tard 10 jours avant la date de démarrage de la formation. Au-delà de cette date, les frais de stage seront entièrement dus par l'établissement et une facturation simple sera effectuée.

Durée : Les CEMEA PACA garantissent une durée de formation fixée contractuellement dans une amplitude quotidienne se situant entre 6 et 7h.

Certificat et facture : Les CEMEA PACA remettront aux stagiaires un certificat de stage. Ils enverront à l'établissement une attestation d'assiduité et la facture correspondant aux sommes dues dans les 30 jours suivant la fin de la formation.

Les paiements sont à effectuer 30 jours au plus tard après la facturation.

Acceptation des conditions générales de vente : La participation à la formation implique l'acceptation des conditions générales de vente par l'établissement et le respect par le stagiaire du règlement intérieur (disponible sur demande).

Résolution des litiges : En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que les tribunaux de Marseille sont les seuls compétents.